

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 003-210300133-20260129-CM_20262901_6-BF



6- Budget Primitif
2026 – Budget
principal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni, en séance publique, en mairie, sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Éric COGNIS, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Thierry VALLEE.

Absents : Thierry DEGRANGES (pouvoir à Pascal MARIDET), Alain DIDTSCH, Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Amadou FAYE), Yasmina SEYVE (pouvoir à Thierry VALLEE).

Nicolas LASSALLE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu le règlement budgétaire et financier approuvé par le conseil municipal en date du 16 novembre 2023,

Vu la délibération n°1 du 18 décembre 2025, approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

Vu la note de synthèse ci-annexée,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 27 janvier 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération, à la majorité, avec 24 voix pour et 2 abstentions et décide :

- **de voter le budget par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement,**

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- Pour la section Investissement : 2 634 026 euros
- Pour la section Fonctionnement : 5 919 170 euros

- **d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,**

- **d'inscrire ce taux de 7,5 % dans les maquettes budgétaires 2026**

Pour extrait conforme,
Le maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY

Nombre de conseillers

- ♦ En exercice 27
- ♦ Présents 21
- ♦ Votants 26